



Municipalité  
de  
Vucherens

Au Conseil communal  
1509 Vucherens

Vucherens, le 4 mai 2026

[https://vucherens.sharepoint.com/sites/municipalite/fraegeebene/dokumente/general/preavis/2026/05\\_rapport\\_sur\\_les\\_comptes\\_2025.docx](https://vucherens.sharepoint.com/sites/municipalite/fraegeebene/dokumente/general/preavis/2026/05_rapport_sur_les_comptes_2025.docx)

## Préavis municipal 04/2026

### Rapport sur les comptes 2025

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la loi sur les communes (LC), la Municipalité vous soumet le rapport sur les comptes 2025 pour la commune de Vucherens.

### Remarques générales

Pour rappel, les comptes 2025 sont les derniers à avoir été tenus sous MCH1. Dès le 01.01.2026, les comptes sont tenus avec le nouveau plan comptable MCH2. Ce rapport sera donc le dernier sous cette forme.

### 1 Administration générale

#### 101 Municipalité

101.3030 Le montant prévu au budget a été sous-évalué.

#### 110 Administration

110.3170 Les frais des repas des aînés, des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens ont été inférieurs à ceux budgétisés.

110.3187.2 Participation aux honoraires du notaire pour la création de la servitude d'usage de l'abri PC à Carrouge.

110.4516 Le système de redistribution de la taxe CO2 a été modifié suite à la révision de la Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 et de son ordonnance. De ce fait, la redistribution 2025 aura lieu en 2026.

#### 150 Ecoles de musique

150.3511.2 CHF 9.50 / habitant (622).

## **2 Finances**

### **201 Comptabilité générale**

201.4390      Encaissement des frais des créances pour mise aux poursuites.

### **210 Impôts**

Lors de l'établissement du budget 2025, nous avons été optimistes sur les rentrées fiscales. Il est toujours difficile de prévoir ces revenus et malheureusement les rentrées de l'impôt sur le revenu ont été plus basses que prévues.

### **220 Service financier**

220.4800      Prélèvement sur le fonds de réserve « Provision Péréquation » à la suite du décompte final 2024.

## **3 Domaines, forêts et bâtiments**

### **320 Forêts**

320.3146      Participation aux frais de démontage d'un ouvrage situé sur du terrain communal en zone de forêt et toléré à l'époque mais plus autorisé actuellement.

### **350 Collège**

350.3153      Les travaux de peinture prévus au budget sur la base d'un devis n'ont malheureusement pas été effectués par l'entreprise mandatée et ceci malgré plusieurs relances. Le mandat a été donné à une autre entreprise dont les tarifs étaient plus élevés.

### **351 Salle communale**

351.3124      Lors de l'établissement du budget, le montant a été compté à double, 1 x dans le compte de la salle communale et 1 x en partie dans le compte du restaurant.

351.3153      La facture pour le changement de l'alimentation électrique de la chaudière depuis le tableau de la salle communale a été plus élevée que le montant initialement prévu dans le devis. Les frais de remise en état des installations électriques à la suite du contrôle Effitec n'ont pas été prévus au budget.

### **352 Autres bâtiments**

352.3186      Nouvelle assurance bâtiment pour la Chapelle.

352.3312      Projet abandonné, donc pas d'amortissement comme prévu initialement au budget.

### **354 Restaurant & appartement 3CH**

354.3303.1    Amortissement selon le préavis 01/2024 avec un prélèvement (354.4800) sur le fonds de réserve « Travaux ».

## **4 Travaux**

### **410 Service technique**

410.4313 Les recettes liées aux constructions ont été transférées dans le compte 420.4313.

### **430 Routes**

430.3222.17 Cet investissement a été amorti en 2024 lors du bouclage des comptes.

430.3222.20 Le crédit d'étude 02/2023 n'étant pas encore terminé, aucun emprunt n'a été contracté pour la réalisation des travaux.

430.3312.17 Cet investissement a été amorti en 2024 lors du bouclage des comptes.

430.3312.19 Le crédit d'étude 02/2023 n'étant pas encore terminé, aucun emprunt n'a été contracté pour la réalisation des travaux.

### **440 Parcs, places et cimetière**

440.3145.2 Participation aux frais de remplacement de la table au Point de vue.

### **450 Ordures et déchets**

450.3188.3 Au budget, il était prévu plusieurs évacuations et éliminations des déchets et végétaux. La benne a été vidée une seule fois et ceci en février 2026.

450.3524.4

### **460 Réseaux d'égout et d'épuration**

460.3185 Honoraires AISTBV.

460.3222.20 Le crédit d'étude 02/2023 n'étant pas encore terminé, aucun emprunt n'a été contracté pour la réalisation des travaux.

460.3311.2 Le crédit d'étude 02/2023 n'étant pas encore terminé, aucun emprunt n'a été contracté pour la réalisation des travaux.

## **5 Instruction publique et cultes**

### **510 Enseignement ASIJ primaire et secondaire**

510.3522 CHF 2'615.08/élève (95) et CHF 341.78/habitant (635).

## **6 Police**

### **650 Défense contre l'incendie**

650.3521 CHF 34.86 / habitant (635).

### **660 Protection civile**

660.3521 CHF 15.78 / habitant (622).

## **7 Sécurité sociale**

### **710 Service social**

710.3515	CHF 3.70 / habitant (622).
710.3655	CHF 280.- / habitant (622).
710.3655.2	CHF 0.50 / habitant (635).
710.3655.3	CHF 5.- / habitant (622).

## **8 Services industriels**

### **810 Service des eaux**

810.3144	Réparation de fuites d'eau non prévues.
810.3222.20	Le crédit d'étude 02/2023 n'étant pas encore terminé, aucun emprunt n'a été contracté pour la réalisation des travaux.
810.3312.9	Le crédit d'étude 02/2023 n'étant pas encore terminé, aucun emprunt n'a été contracté pour la réalisation des travaux.

## **Comptes communaux pour l'année 2025**

Le résultat final après écritures de bouclage présente un excédent de charges de CHF 139'879.09.

## Décision

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Vucherens

- vu le préavis de la Municipalité n° 04/2026,
- oui le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

- ✓ d'accepter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels que présentés
  - Ceux-ci se résument comme suit :

**Charges CHF 3'414'877.90**

**Revenus CHF 3'274'998.81**

**Résultat CHF - 139'879.09**

Adopté en séance de Municipalité le 4 mai 2026

Au nom de la municipalité de Vucherens

Jean-François Perroud



Syndic



Noémie Steiger



Secrétaire

Municipaux responsables : Madame Valérie Hirt et Monsieur Jean-François Perroud